

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES



Ce document ainsi que la pièce justificative sont à envoyer à :
MDA/MDPH – BP 7353 – 34086 Montpellier cedex 4

Identification de la personne concernée

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

N°DE DOSSIER (facultatif) :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

EMAIL :

Demande de duplicata de :

Carte de priorité

Carte d'invalidité

Carte de stationnement européenne

Motif de la demande¹ :

Perte

Vol

Destruction

Pièce à joindre :

- Un justificatif de domicile en cas de changement d'adresse (copie de facture d'électricité, de quittance de loyer par exemple)

Fait à le

Nom et prénom de la personne concernée ou du représentant légal²

.....

Signature

¹ Nous attirons votre attention sur le fait que la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du Code Pénal et article L114-13 du Code de la Sécurité Sociale).

² L'article 372-2 du Code Civil précise que chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. En cas de désaccord, le Juge des affaires familiales doit être saisi.

INFORMATION CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI) DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES

Depuis le 1er juillet 2017, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace les anciennes cartes Invalidité, Priorité et Stationnement.

L'**Imprimerie Nationale** est chargée de la fabrication et de l'expédition à votre domicile des nouveaux titres CMI.

La Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault **ne peut plus délivrer de duplicata**.




Vous avez **une carte de priorité, d'invalidité ou de stationnement**

Vous demandez **un duplicata**

Le duplicata vous sera délivré sous forme de **CMI**.

Pour cela, remplissez le formulaire de demande de duplicata de carte (au recto) et adressez-le à la MDA/MDPH.

 Vous recevrez un courrier vous invitant à envoyer votre photo d'identité à l'**Imprimerie Nationale**.

Important

- Avec la CMI vous gardez les mêmes droits associés à vos anciennes cartes : priorité, invalidité, stationnement.
- Votre photo d'identité devra être envoyée à l'Imprimerie Nationale.